Secteur des solutions de paiement du stationnement en France : l'Autorité autorise le rachat par le groupe EasyPark du groupe Flowbird

Publié le 20 novembre 2024

Le 30 septembre 2024, la société EasyPark Group a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Flowbird.

Par cette opération, le groupe EasyPark, *via* sa filiale EasyPark Group, principalement active dans le secteur des solutions de paiement du stationnement, acquiert l'ensemble des activités du principal fournisseur d'horodateurs en France, le groupe Flowbird.

À l'issue d'un examen des effets de l'opération sur les marchés concernés, l'Autorité a autorisé cette opération sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20 NOVEMBRE 2024

Secteur des solutions de paiement du stationnement en France : l'Autorité autorise le rachat par le groupe EasyPark du groupe Flowbird

Lire le communiqué de presse